



LETTRE D'INFORMATION N° 7/2019

Mairie de Norroy le Veneur 22 Grand'Rue 57140 NORROY LE VENEUR

Tél : 03 87 51 34 30 - Fax : 03 87 51 21 87

mail : mairie@norroyleveneur.fr - site internet : www.norroyleveneur.fr

Horaires d'ouverture : lundi et mercredi : 8 h 30 - 11 h 00 / mardi et jeudi : 16 h 00 - 19 h 00

COMPTE RENDU CONSEIL MUNICIPAL DU 18 NOVEMBRE 2019

Indemnité de Conseil au Trésorier de Maizières les Metz

Nous avons accueilli un nouveau Receveur au sein de notre Trésorerie à Maizières les Metz depuis le 1^{er} avril 2019.

A ce titre, le Conseil a décidé de lui accorder, à l'unanimité, l'indemnité de Conseil au prorata de sa présence au sein de la Trésorerie.

Le receveur assure des prestations de conseil et d'assistance en matière budgétaire, économique, financière et comptable.

Subvention classe de neige

Une subvention de 100 euros par élève a été accordée à l'unanimité pour la classe de neige qui aura lieu du dimanche 26 janvier au dimanche 2 février 2020 à ARVIEUX (05). Les classes concernées sont les CE2, CM1 et CM2 soit 27 élèves.

Contrat de prévoyance

Les employeurs publics ont la possibilité de contribuer financièrement à des contrats d'assurances destinés à couvrir le risque prévoyance de leurs agents.

Ce financement n'est en aucun cas obligatoire pour les employeurs publics. L'adhésion à ce contrat est également facultative pour les agents.

Nous y avons souscrit au 1^{er} janvier 2014. Le contrat de prévoyance pour le personnel municipal arrive à échéance le 31 décembre 2020. Ce contrat a été souscrit par le Centre de Gestion de la Moselle pour le compte de la commune concernant les garanties incapacité temporaire de travail et invalidités.

Le conseil municipal a décidé, à l'unanimité, de se joindre à la procédure de mise en concurrence pour la passation de la convention de participation pour le risque Prévoyance que le centre de gestion de la Moselle va engager en 2020.

Création d'un poste d'agent administratif principal de 2^{ème} classe

Le contrat de notre secrétaire contractuelle à 35 heures arrive à terme. Nous devons le renouveler et créer un nouveau poste au 1^{er} janvier 2020. Accord à l'unanimité

Contrat d'accroissement d'activité

Le contrat de notre secrétaire contractuelle à 20 heures arrive à terme au 28 février 2020. Nous renouvelons son contrat qui débutera au 1^{er} mars 2020. Accord à l'unanimité

Signature d'un contrat d'apprentissage

L'apprentissage permet à des personnes âgées de 16 à 25 ans d'acquérir des connaissances théoriques dans une spécialité et de les mettre en application dans une collectivité territoriale. Cette formation en alternance aboutira à un diplôme. Ce dispositif présente un intérêt tant pour les jeunes accueillis que pour les services accueillants compte tenu des diplômes préparés par les postulants et des qualifications requises. Nous avons reçu en septembre une candidature à cet effet pour une jeune femme souhaitant obtenir un B.T.S. aménagement paysagers pour une durée de formation de deux ans.

Ce dispositif s'accompagne d'aides financière (conseil régional) et d'exonérations de charges patronales et de charges sociales. Il restera à notre charge le coût de la formation de l'apprentie dans le Cfa de Courcelles Chaussy.

Le Conseil à l'unanimité, décide de signer le contrat d'apprentissage entre la commune et le Cfa de Courcelles Chaussy.

Nous souhaitons la bienvenue à Marta et lui souhaitons pleine réussite dans cette formation.

Décision modificatives

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité de transférer les sommes suivantes :

Dépenses et recettes de fonctionnement :

- Compte : 022 - Dépenses imprévues Fonctionnement :	- 26 200,00 €
- Compte : 6336 - Cotisations CDG 57 :	+ 400,00 €
- Compte : 6411 – Personnel titulaire :	+ 5 000,00 €
- Compte : 6413 – Personnel non titulaire :	+ 12 000,00 €
- Compte : 64168 – Autres emplois d'insertion :	+ 1 100,00 €
- Compte : 6417 – Rémunérations des apprentis :	+ 2 500,00 €
- Compte : 6451 – Cotisations URSSAF :	+ 2 200,00 €
- Compte : 6453 – Cotisations caisses de retraite :	+ 3 000,00 €

Renouvellement Convention ALP

Une convention de gestion du centre d'accueil périscolaire a été signée sur les villages de Saulny, Plesnois, Norroy le Veneur, Fèves, Semécourt avec l'ALP le 1^{er} septembre 2006. Cette convention est obsolète du fait du retrait du village de Fèves pour l'année 2019 et du retrait du Village de Semécourt à partir du 1^{er} janvier 2020. Il convient de reconsidérer le coût de la prestation, sachant que seul Norroy le Veneur prendra en charge le bus à partir du 1^{er} janvier 2020.

Pour information, le prix départ de la subvention de la commune était de 8 660.00 euros, représentant la différence entre le coût de la prestation, les factures des parents et la subvention de la CAF.

En 2018, la subvention de la commune était de 16 145.00 euros.

En 2020, le coût du bus sera d'environ 15 000 euros...

Le Conseil décide, à l'unanimité, de signer une nouvelle convention avec l'ALP pour la gestion du centre d'accueil périscolaire.

Subvention Association (fête du Sport)

Lors de la fête du sport 2019, le Comité Départemental du Sport Adapté a participé bénévolement en animant 4 ateliers. Était également à cette manifestation Ludovic médaillé olympique (qui pour ceux qui le connaissent a remporté depuis notre manifestation, 2 médailles d'or et deux médailles d'argent à Brisbane (Australie) lors des « Global Games ». Le Conseil a décidé, à l'unanimité, de verser 200 euros à l'association.

Retrait de l'Établissement Public Départemental de Santé à Gorze au sein du SMGF

L'EPDS a cédé en avril 2019 l'ensemble de ses parcelles boisées à la commune de Gorze. Il n'a donc plus lieu de rester dans le Syndicat. Les Communes membres du Syndicat Mixte de Gestion Forestier du Val de Metz doivent se prononcer sur ce retrait. Le Conseil s'y est prononcé favorablement à l'unanimité.

Subvention Ateliers Municipaux

Le 11 juin 2018, le conseil municipal a délibéré pour le lancement de la construction d'un atelier Technique Municipal.

L'APD – Avant-Projet Définitif est acté.

Le coût des travaux : 252 300.00 euros ht, Équipements et fournitures diverses : 5 000 euros ht, Honoraires du Maître d'œuvre : 30 500 euros ht.

Le conseil décide à l'unanimité, de constituer les dossiers de subvention au sein du département et de l'État.

Adhésion à la Convention constitutive de groupement de commande pour l'achat de gaz naturel

Depuis le 1^{er} juillet 2007, le marché de l'énergie est ouvert à la concurrence et nous pouvons donc choisir librement un fournisseur sur le marché et quitter les tarifs réglementés de vente proposés par les opérateurs historiques.

Le Département de la Moselle nous propose par l'intermédiaire de MATEC de participer au groupement de commandes pour l'achat du gaz naturel.

Nul doute que le prix du gaz sera moindre à l'échelle du Département (l'ensemble des sites du département, les collèges entre autres, représente à lui seul 45 MWH).

Les bâtiments concernés : la mairie, les écoles, les logements communaux, la salle polyvalente.

Le Conseil décide, à l'unanimité, à signer la convention entre le département et la commune.

INFORMATIONS MUNICIPALES

Brioche De l'Amitié

Un grand merci à la dizaine de bénévoles qui ont arpenté les rues du village pour vendre les brioches de l'amitié et à votre élan de générosité en achetant une ou plusieurs brioches. Au total 328 brioches vendues (292 en 2018) pour une recette de 1 642 euros (1 390 euros en 2018) à Norroy le Veneur.

L'opération des brioches de l'amitié de l'APEI-VO permet de co-financer des projets locaux. Cette année ce sera l'aménagement du restaurant self sur le site de Pierrevillers.

Ecoles :

Le conseil d'école a eu lieu le vendredi 8 novembre.

Effectifs de l'école maternelle

La classe maternelle compte 24 élèves, répartis de la manière suivante : 10 élèves de petite section, 6 élèves de moyenne section, 8 élèves de grande section

Effectifs de l'école élémentaire

L'école élémentaire compte 42 élèves répartis sur deux classes :

Classe de CP/CE1/CE2 de Mme Oblat et Mme Paul : 19 élèves (4 CP, 11 CE1, 4 CE2)

Classe de CE2/CM1/CM2 de M. Braas : 23 élèves (5 CE2, 10 CM1, 8 CM2)

L'effectif était de 46 avant les vacances de la Toussaint avec 4 nouveaux inscrits, mais ils ont demandé leur certificat de radiation et l'effectif est de nouveau de 42 élèves.

Les élections des représentants des parents d'élèves au conseil d'école

Les parents d'élèves élus pour l'école maternelle sont : Mme Gaudinot (titulaire) et Mme Weiss (suppléant).

Les parents d'élèves élus pour l'école primaire sont : M. Favre-Monnet et Mme Roquel (titulaires), Mme Paris et Mme Ricateau (suppléantes).

Les dates à retenir...

Ramassage Des Sapins De Noel

Dans le cadre des services de proximité offerts par la mairie, un ramassage des sapins de Noël aura lieu le **Jeudi 9 janvier 2020**. Vous pourrez déposer vos sapins sur les trottoirs en évitant qu'ils occasionnent une gêne pour les passants.

Bus Des Aînés

Prochaines dates du bus des Aînés : les vendredis 6 et 20 décembre 2019 à partir de 13h20 à Fèves. Départ à 13h30 à Norroy le Veneur aux arrêts suivants : Fontaine Aumont, rue de Fèves, Snorroy, Fontaine de Larue, Centre village, Fontaine Charrau. Retour 17 heures.

Compte tenu des Marchés de Noël, l'arrivée et le départ de Metz auront lieu Quai du Rimport.

Don Du Sang

Les prochaines collectes de don du sang auront lieu le lundi 2 décembre 2019 à la salle des fêtes de Maizières-lès-Metz de 15 heures à 19 heures.

La Chasse

Le tableau de la répartition de la chasse 2019 est affiché en mairie du 2 décembre 2019 au 15 janvier 2020. Au-delà de cette date, aucune réclamation ne pourra être faite.

Les Voeux Du Maire

Ils auront lieu le **samedi 18 janvier 2020** à 11 heures à la salle Albert Bourson, nous serons heureux de vous y accueillir.

Fermeture de la mairie du 23 décembre 2019 au 3 janvier 2020 inclus

Du Côté Des Associations

ASD :

- Vendredi 6 décembre : Passage de St Nicolas à l'école
- Dimanche 8 décembre : Spectacle de St Nicolas avec Fred Le Magicien
- Vendredi 13 décembre : Vendredi Couarail Coolswing Quintet, concert Jazz
- Jeudi 19 décembre : une lecture du roman Morte Fontaine d'Olivier Jarrige par les acteurs de la pièce Qui A Tué Jacques Le Boiteux, organisé par l'Atelier Théâtre
- Vendredi 7 février : Vendredi Couarail Rêves d'Amour, concert lyrique
- Samedi 8 février : Bal Folk avec Free Folk Quartet

Le pt'i plus....

Correspondant Républicain Lorrain

Souvent, les journaux régionaux s'appuient sur des correspondants locaux pour recueillir des informations sur l'actualité quotidienne des communes. Ces femmes et ces hommes, représentent d'authentiques relais. Ils sont, ou peuvent être, informés par les responsables communaux ou associatifs, ainsi que par leurs concitoyens, de tous les événements, manifestations, faits insolites et épisodes heureux ou plus douloureux de l'activité d'une agglomération et de la vie de ses habitants. Il arrive aussi qu'ils prennent l'initiative de faire connaître un endroit remarquable ou une particularité patrimoniale du village ou du bourg qui est leur lieu d'activités. A Norroy le Veneur, le journal régional lu, arrivant souvent par porteur, est le Républicain Lorrain et son correspondant local Gérard Goetzmann. Depuis 1994, soit un quart de siècle, cet habitant de la commune relate les grandes et petites histoires Noveroises, raconte les fêtes, les célébrations, les actualités marquantes de Norroy, parfois la vie connue ou, surtout, inconnue, de l'un de ses concitoyens. Il fait partager par une photo, s'ils le souhaitent, la joie des mariés, ou retrace, quand cela lui est demandé lors de leur disparition, et avec l'aide de leur famille, le parcours sur la terre des habitants du village.

Gérard Goetzmann peut être contacté par toute personne qui le souhaite.

gerard.goetzmann@wanadoo.fr - Portable : 0682320577

Les municipales de 2020

Ce qui change en matière d'élection : (Ministère de l'intérieur)

- ✓ L'inscription est désormais possible jusqu'à 6 semaines du scrutin. Pour les municipales 2020, il sera possible de s'inscrire sur les listes électorales jusqu'au 7 février 2020 (contrairement à la règle précédente qui imposait l'inscription avant le 31 décembre de l'année précédant le scrutin).
- ✓ La possibilité pour le citoyen de vérifier lui-même sa situation électorale directement en ligne. Avec la mise en place du répertoire électoral unique, dont la tenue est confiée à l'INSEE, chaque citoyen pourra vérifier qu'il est bien inscrit sur les listes électorales et connaître son bureau de vote directement en ligne sur l'adresse :

<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/services-en-ligne-et-formulaires/ISE>

- ✓ L'inscription en ligne généralisée. Chaque citoyen, quelle que soit sa commune de domiciliation, pourra s'inscrire directement par internet sur le site : service-public.fr

Nous vous souhaitons à tous

de très belles fêtes

de fin d'année

